PAYS DE LA LOIRE

L'entretien

DE LA MACHINE À TRAIRE

Objectifs

- Préserver l'intégrité du canal du trayon, première barrière naturelle contre la pénétration des microbes dans la mamelle.

- Eviter la contamination microbienne active grâce à un matériel adapté bien réglé et entretenu.

GIE Elevage des Pays de la Loire

A chaque traite

- A la préparation de la salle de traite, contrôler les faisceaux trayeurs (entrée d'air, manchons vrillés, percés ou abîmés…) ;
- S'assurer du fonctionnement normal de l'installation : vérifier le niveau de vide du manomètre au démarrage et pendant la traite, être attentif aux bruits inhabituels ;
- Observer l'état général des trayons (anneau de compression, couleur des trayons) et de la mamelle (vidange) après la dépose (cf. fiche "La traite : un temps d'observation à valoriser").

Aligner les repères anti-torsion

Immédiatement après chaque traite

- Nettoyer et désinfecter la machine à traire afin de limiter les risques de contamination bactérienne du lait et de développement d'agents pathogènes sur les manchons trayeurs (et par conséquent pour prévenir les mammites).
- Apporter une attention particulière sur l'hygiène extérieure du matériel de traite (plateau de lavage, faisceaux trayeurs, tuyaux longs à lait) afin d'éviter le transfert des microbes par les mains ou les manchons lors des opérations de traite. Pour plus de renseignements, se reporter à la plaquette "Nettoyer efficacement la machine à traire" disponible auprès du GIE Elevage des Pays de la Loire.

Simplification de l'entretien de la machine à traire

Simplifier le nettoyage de la machine à traire (simple rinçage à l'eau tiède le soir) dans l'objectif de faire des économies est une **pratique à risque** sur la qualité du lait.

La qualité de l'eau de nettoyage de la machine à traire doit être conforme aux exigences de la Charte des Bonnes Pratiques d'Elevage

charte des bonnes pratiques d'élevage
j'adhère!

Toutes les semaines

- Vérifier et si besoin rétablir le niveau d'huile. Contrôler la circulation de l'huile ;
- contrôler l'approvisionnement des systèmes de dosage automatique en produit de nettoyage (ex. : pompes…).

Tous les mois

- Dépoussiérer les orifices d'entrées d'air et nettoyer les filtres des pulsateurs ;
- nettoyer les filtres et les grilles du régulateur de vide ainsi que la soupape et son siège.

Régulateur de vide à nettoyer

Tous les 6 mois

- Entretenir les déposes automatiques (cordelettes, membranes de coupure de vide) ;
- vérifier l'état de tension des courroies.

Tous les ans

- Remplacer les manchons trayeurs au moins une fois par an à moduler selon les préconisations du constructeur (entre 2 500 et 3 500 traites pour des manchons en caoutchouc, entre 5 000 et 7 000 pour des manchons en silicone) ;
- réaliser le contrôle Optitraite® ;
- faire contrôler les déposes par un agent agréé en cas de doute pour s'assurer de l'homogénéité de fonctionnement entre les postes ;
- vérifier l'intégrité des connections pour une liaison équipotentielle de toutes les masses métalliques de l'installation y compris les stalles ;
- vérifier la qualité de la prise de terre par un spécialiste.

Mise en service de l'installation

- Contrôle CERTITRAITE® : à effectuer par le maître d'œuvre départemental dans les 10 semaines suivant la mise en service de l'installation neuve, rénovée ou d'occasion pour s'assurer de son montage correct et de son bon fonctionnement.
- Conformité électrique : à effectuer par un organisme agréé.

Les clôtures électriques

- Eloigner le poste de clôture électrique des animaux et de la salle de traite.
- Pour éviter des remontées de courant dans les parties reliées à la masse, la prise de terre du poste de clôture doit être éloignée d'au moins 25 m de la prise de terre de l'installation électrique. Les fils de clôture doivent être, eux aussi, éloignés de plus de 20 cm des masses métalliques.
- La clôture électrique peut être aussi une source de perturbation pour le matériel de traite, comme les cartes électroniques des pulsateurs ou des déposes automatiques par exemple.

GIE Élevage des Pays de la Loire
9 rue André-Brouard
BP 70510 - 49105 ANGERS Cedex 02
Tél. 02 41 18 61 15 - Fax 02 41 18 60 21
Courriel : bovinslait@pl.chambagri.fr

Réalisation Chambre régionale d'agriculture des Pays de la Loire pour le GIE Elevage - Conception : D. Benoist Angers - Edition décembre 2009